

Cité de la Gastronomie à Dijon :

Attaqué sans raison, SEGER fait valoir son droit de réponse

En première page de son édition du 9 décembre 2014, le quotidien « Le Bien Public » annonce que le projet porté par SEGER pour la Cité de la Gastronomie à Dijon, qualifié de « succinct », « serait tout simplement balayé ».

Attaqué sans raison sur la base d'arguments sans fondement, SEGER a demandé au quotidien la publication d'un droit de réponse reprenant les rectifications ci-après énoncées.

1. Le marché n'est pas attribué. Les projets présentés répondaient à un « appel à manifestation d'intérêt » (AMI), (mode de présélection des candidats destiné à établir une liste restreinte de candidats appelés ultérieurement à répondre à un appel d'offre restreint) et non à un appel d'offre, deuxième étape de la procédure qui viendra ensuite.

2. La présentation de la candidature SEGER n'était pas succincte. Elle était précise, détaillée et complète tout en respectant les termes de l'AMI de la Ville de Dijon qui précisait : « aucune réponse de devra être accompagnée de propositions dessinées ni de proposition d'équipe de maîtrise d'œuvre ». Il n'y a eu aucune réunion de présentation et d'explication du « projet SEGER Caisse d'épargne »

Dire que l'auteur du projet retenu « a su mettre à profit le délai de procédure pour lancer des consultations auprès des grands spécialistes de la création et de l'animation de sites comparables », établit que le projet en question outrepassait les conditions posées par l'AMI. Cette non-conformité ne saurait conférer à son auteur un avantage par rapport à ses concurrents.

3. Les partenaires de SEGER sont très sérieux. Le second projet aurait été retenu « notamment au regard du sérieux des partenariats engagés », lesquels ne sont pas cités. Les partenaires de SEGER, eux, sont cités et leur sérieux n'est pas contestable : la Caisse d'épargne Régionale Bourgogne Franche-Comté, Nexity et Icade (2^e et 3^e promoteurs français), Vileo, l'une des SA d'IHM les plus importantes de la région, le groupe hôtelier national Jacquier, le restaurateur étoilé Billoux, Villa Médicis, gestionnaire national de résidences services. L'argument ne tient donc pas.

4. Côté densification, les deux projets sont très proches. Dans le écoquartier prévu par les deux projets, l'un envisage de construire 640 logements. SEGER propose de construire 60 000 m² de plancher ce qui correspond à 700 logements. L'argument d'une « densification difficilement acceptable » dans la candidature SEGER n'est donc pas recevable. Il est également faux de dire que la place accordée au logement vient « au détriment du projet de la Gastronomie » puisque les 26 000 m² demandés pour la Cité de la Gastronomie dans l'AMI sont exactement respectés par le projet SEGER.

5. L'offre de prix SEGER est beaucoup plus généreuse. Alors que son concurrent propose la somme de 12 millions d'euros pour le rachat du site de l'ancien hôpital général, SEGER et son partenaire financier en offrent 20 millions. Soit deux tiers de plus ! Les deux chiffres sont cités sans même relever l'énorme différence entre eux ni s'étonner que le projet SEGER ait pu être « balayé » alors qu'il était considérablement plus avantageux pour le vendeur du site.

Pourquoi autant de mépris ?

SEGER, entreprise née à Dijon il y a 40 ans, filiale du groupe Sorefi et entourée dans ce projet de plusieurs partenaires nationaux avec implantation régionale, ne comprend pas pourquoi une partie de la presse, qui plus est régionale elle aussi, cherche ainsi à dégrader son image et sa réputation. Sans le moindre argument sérieux ni raison objective.

SEGER, en bref :

Fondé à Dijon en 1976 par Hubert Rouy, le Groupe SEGER, promoteur immobilier spécialiste du grand standing, est animé depuis près de 40 ans par un esprit d'excellence. Logements collectifs neufs de haut standing, maisons individuelles, résidences principales ou secondaires, résidences services pour seniors, hôtels, bureaux, opérations de rénovation sur des sites classés, son savoir-faire s'exprime dans tous les secteurs de l'immobilier avec un même mot d'ordre : inscrire dans une démarche globale d'exigence et de qualité durable. L'entreprise a pris très tôt une dimension nationale avec des réalisations aux quatre coins de la France : Paris, Dijon, Lyon, Nice, Menton, Cannes, Strasbourg, Ile-de-France, Besançon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Ecully. En plus de la promotion, le Groupe SEGER intègre l'ensemble des métiers de l'immobilier au travers de 5 filiales : syndic de copropriétaires, transaction immobilière, maîtrise d'ouvrage, exploitation et résidences services.

Contact presse

Galivel& Associés - Carol Galivel/Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23 rue Klock . 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com